

Le Conseil général des Hauts-de-Seine agit pour le développement durable. Il s'agit du choix de mettre en œuvre des actions partagées, tant à l'échelle globale que locale, en application d'un certain nombre de principes, contribuant au respect de l'environnement, à la justice sociale, à l'efficacité économique, pour mieux vivre ensemble.

FENÊTRES OUVERTES SUR L'AVENIR

Exemples d'actions engagées en faveur du développement durable :

- Démarche Haute Qualité Environnementale
- Tri sélectif du papier
- Utilisation de papier recyclé
- Commande publique éco-responsable
- Exonération de la vignette véhicule propre
- Amélioration de l'accueil du public
- Optimisation de la gestion environnementale des collèges
- Exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière des entreprises innovantes



Image de synthèse Parc Chemin de l'île / sources : CO22



RELIER LES ESPACES DE NATURE ENTRE EUX

■ Parc du Chemin de l'île

La dominance d'un paysage naturel, l'omniprésence de l'eau, une gestion différenciée, l'intégration des critères de Haute Qualité Environnementale positionnent la réalisation de ce parc comme un véritable projet de développement durable. Situé sur les bords de Seine à Nanterre, ce parc de 14 ha ouvrira en juin 2006.



Promenade de la vallée aux loups / Wily Laune / CO22

■ Promenade verte

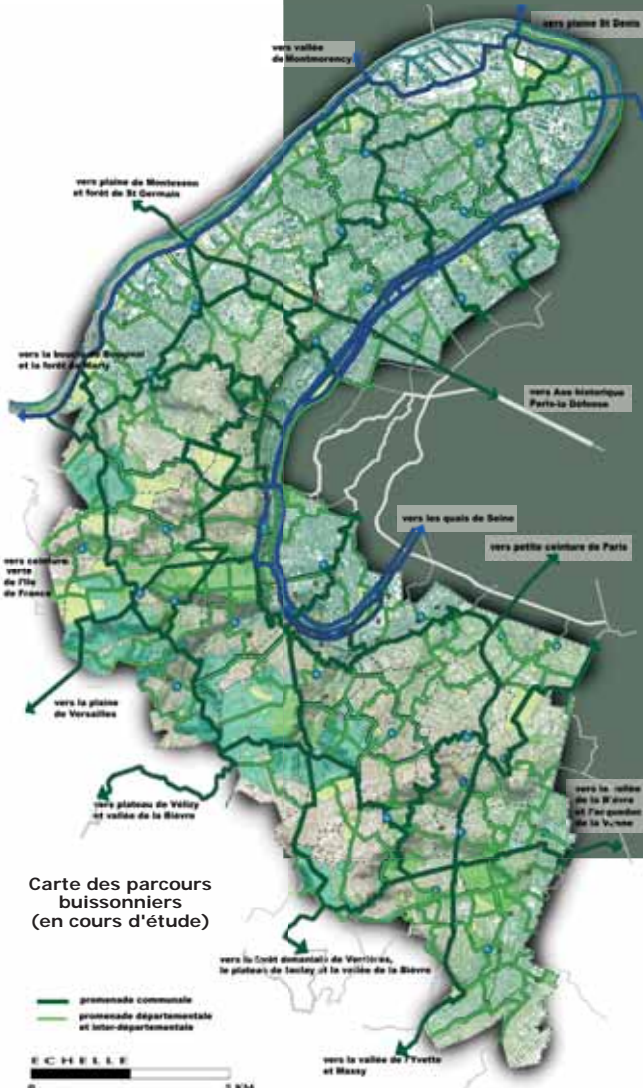
L'un des objectifs de ce projet est de relier les espaces de nature entre eux, en introduisant des cheminements accessibles aux piétons et aux cyclistes, sur plus de 400 km. A terme, cette promenade verte permettra aux habitants d'être à moins de 15 minutes d'un site naturel.



Espace naturel sensible, Ile Saint-Germain / Wily Laune / CO22

■ Schéma des espaces naturels sensibles

Il s'agit de préserver les milieux naturels sensibles représentant 2 740 ha dans le département. Le schéma s'appuie sur la réalisation régulière d'inventaires de la faune et de la flore. Maîtrise foncière, plans locaux d'urbanisme et plans de gestion écologique sont autant d'outils nécessaires à leur protection.



Les parcs départementaux

- Création et extension de parc
 - Parc du Chemin de l'île
 - Parc des Chanteraines
- Aménagement des parcs
 - Parc de la Vallée aux Loups
 - Parc Pierre Lagravère
 - Cité scolaire Michelet

Parcours buissonniers

- Promenades verte et bleue
- Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- Plan des circulations douces

Schéma des espaces naturels sensibles

- Variété des sites répertoriés
 - La Seine et la Bièvre
 - Les coteaux
 - Les forêts et les grands parcs
 - Les espaces de liaison entre les grandes structures naturelles
- Préservation de la biodiversité
- Inventaire et suivi de la faune et de la flore

LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

■ Démarche Haute Qualité Environnementale

Elle est proposée aux maîtres d'œuvre afin que les matériaux et la gestion des flux soient conformes aux principes du développement durable. Toutes les étapes de la construction, de l'utilisation du bâtiment et de la maintenance sont prises en compte. Cette approche concerne notamment le parc de l'île de Monsieur et le collège Henri Bergson à Garches.



Collèges de Garches / aurens.c02



Parc de l'île de Monsieur / Anne de Sèves

■ Achats éco-responsables

Pour limiter les facteurs de pollution, le Conseil général développe les achats éco-responsables : véhicules propres, peintures, éclairage, fournitures... Il encourage également les collectivités locales, les services de l'Etat et les entreprises à adopter cette démarche sur son territoire.



Véhicule propre / Winy-Lano / C022

Gestion environnementale des bâtiments

- Démarche Haute Qualité Environnementale
 - Choix des matériaux
 - Maîtrise des flux
 - Missions de conseil
- Gestion des bâtiments et des collèges
 - Maîtrise des énergies
 - Gestion des déchets
 - Tri sélectif
 - Réduction à la source de la production de déchets
 - Gestion des eaux pluviales et réduction des consommations
- Achats éco-responsables
 - Papier recyclé
 - Véhicules propres

LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

■ Création d'un Tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay



Tramway / Service photo 92 / T. Dougniet

Grâce à ses possibilités de correspondances avec les autres modes de transport, la ligne T8 permettra l'amélioration des déplacements dans des lieux jusqu'ici mal desservis. Il complètera ainsi le réseau des transports en commun dans le sud-ouest parisien. Début des travaux en 2006. Mise en service fin 2009.

■ Prolongement des lignes de métro

Prolongée de 3 km, la ligne 4 rellera la Porte d'Orléans à Montrouge-Bagneux. Mise en service jusqu'à la Mairie de Montrouge en 2010.

La ligne 13 sera prolongée de 2 stations jusqu'à Asnières Gennevilliers III-Le Luth en 2008.

Cette offre permettra une diminution du trafic automobile et une meilleure dynamique des bus.



Lignes de métro / Service photo 92

■ Circulations douces

Des projets d'aménagement en faveur des circulations douces sont en cours sur les routes départementales 9 (Gennevilliers et Villeneuve la Garenne) et 180 (Rueil-Malmaison, Garches et Saint-Cloud) au titre de 2005.

La création de parcs de stationnement pour les deux-roues est prévue par ailleurs à Nanterre et Suresnes.



Piste cyclable / Nanterre / David Dupont

Se déplacer autrement

• Transports en commun

- Création d'un tramway
- Prolongement des lignes tramway
Ligne T1
Ligne T2
- Prolongement des lignes de métro
Ligne RATP 4
Ligne RATP 13

• Circulations douces

- Aménagement de pistes cyclables
- Création de parcs de stationnement pour les deux-roues

RÉDUIRE LES INONDATIONS LIÉES AUX ORAGES

■ Schéma départemental d'assainissement 2005-2020

Ce programme d'actions sur 15 ans vise une gestion durable de l'assainissement, en accord avec les communes, les syndicats et le SIAAP.

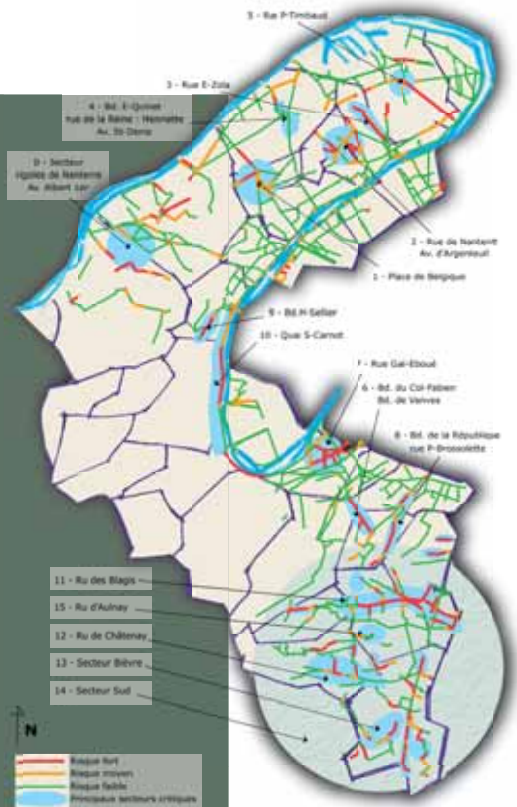
Une cohérence des actions conduites sur le réseau en amont et en aval assurera une lutte plus efficace contre les inondations en cas d'orage et une meilleure protection du milieu naturel.

■ Règlement départemental d'assainissement

Il impose des limitations de débit pour tout raccordement au réseau (3 à 15 l/s/ha). La limitation de l'imperméabilisation des sols ou de ses conséquences permettra de diminuer les rejets d'eaux pluviales dans le réseau. Ces exigences sont reprises dans les Plans Locaux d'Urbanisme par plus de la moitié des communes du département.

■ Construire des ouvrages de rétention des eaux pluviales

Le Département, le SIAAP et les communes réalisent ensemble de nombreux bassins de rétention des eaux de pluie. Actuellement, dans la vallée de la Bièvre, 3 bassins sont en construction pour offrir un volume de stockage de 40 000 m³. De nouveaux ouvrages sont également prévus, afin de résorber les zones critiques de débordement.



Carte des risques de débordement



Projet de Schéma départemental d'assainissement



Inondation en zone urbaine / Wray Jane / CCSI2



Tunnelier / Hauer / David Poggi

RENDRE LA SEINE AUX HABITANTS

■ Le Belenos

Depuis 1980, le Belenos contribue à nettoyer la Seine en collectant les débris flottants et en évacuant les objets plus encombrants grâce à une grue hydraulique. Il participe également à l'entretien des murs de quais et des espaces verts des berges. Chaque année, environ 300 à 500 tonnes de déchets sont retirées du fleuve.



Le Belenos / Humer / David Poyet

■ Le Sequana

Mis en service en avril 2005, son action est complémentaire de celle du Belenos. Ce bateau est équipé d'arceaux de protection et de roues situées à la proue. Il peut donc se glisser sous les amarres des bateaux-logements et sous les arbres pour assurer l'entretien et le nettoyage de ces zones jusqu'à présent inaccessibles.



Le Sequana / Humer / David Poyet



Belenos et Sequana sur la Seine / Humer / David Poyet



Sequana: nom de la fille de Bacchus, dieu du vin, qui, pour échapper à Neptune, dieu de la mer, se métamorphosa et prit la forme d'une rivière, donnant ainsi naissance à la Seine.

Nettoyer la Seine et ses berges

- Le Belenos
 - Récupérer et évacuer les déchets du fleuve
 - Nettoyer les berges
 - Entretien de la végétation
- Le Sequana
 - Collecter les déchets entre les bateaux et les berges
 - Déposer les débris dans des bennes flottantes
 - Intervenir en zones peu profondes et difficilement accessibles
 - Débarquer du personnel d'intervention sur les berges inaccessibles par voie terrestre

CONCILIER L'ENVIRONNEMENT ET LE SOCIAL



■ Sensibiliser le public aux économies d'énergie

Une campagne de sensibilisation auprès du public, prioritairement les familles en situation difficile, vise à réduire facilement les dépenses énergétiques au sein de leurs foyers.

Cette action sera mise en place dans les circonscriptions de la Vie Sociale, ainsi que dans les Points informations des parcs départementaux.

■ Favoriser l'insertion sociale

En mettant en place le tri des papiers dans ses locaux, le Conseil général a fait appel à une entreprise de collecte et de tri de ses déchets qui favorise l'insertion par le travail. Cette action concerne les demandeurs d'emploi de longue durée, les RMIstes, les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs handicapés. Par ailleurs, le Conseil général travaille régulièrement avec les associations Hallage, Espaces et Jeunes dans la cité pour entretenir les espaces naturels.



■ Sensibiliser le public en difficulté aux économies d'énergie

- Réduire les dépenses énergétiques au sein des foyers

■ Favoriser l'insertion sociale

- Convention avec une entreprise d'insertion par le travail
- Chantiers d'insertion avec Hallage, Espaces et Jeunes dans la cité

■ Soutenir le commerce équitable

- Promouvoir le café équitable